



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-experts-s-inquietent-de-l.html>

Les experts s'inquiètent de l'avenir des enfants sans papiers. (Plate-forme mineurs en exil, Samenlevingsopbouw Brussel, UNICEF Belgique, CP)

Date de mise en ligne : vendredi 11 avril 2014

- Actualités -

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Plate-forme mineurs en exil, Samenlevingsopbouw Brussel et UNICEF Belgique demandent à la Belgique de prendre soin de tous ses enfants, indépendamment de leur statut ou de celui de leurs parents.

L'accueil d'hiver à Bruxelles a été confronté ces derniers mois à un nombre particulièrement élevé de familles en situation de séjour irrégulier. La Plate-forme mineurs en exil, Samenlevingsopbouw Brussel et UNICEF Belgique ont tenu un débat sur cette question ce 10 avril. Différents experts réunis ont confirmé l'impact qu'une telle situation peut avoir sur les enfants alors que leurs parents se trouvent depuis longtemps dans la précarité en Belgique.

Ces organisations voulaient surtout aborder la question de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui semble ne pas être une priorité des politiques migratoires actuelles. L'accompagnement de ces familles avec enfants ne se concentre que sur le retour. Le gouvernement belge ne tient pas suffisamment compte de la situation complexe que ces familles vivent en Belgique, sans parler de celle à laquelle elles ont échappée.

Vivre en situation de séjour irrégulier a aussi des conséquences sur la famille, selon Geertrui Serneels, psychologue au sein de l'asbl Solentra : "Les enfants sont souvent obligés d'assumer la responsabilité de la famille, parce que les parents sont souvent mis à mal, parce qu'ils ne peuvent plus remplir leur rôle de parents en raison de l'accès limité à leurs droits sociaux."

Les organisations ont demandé une analyse et une évaluation approfondies de l'impact de l'actuelle politique d'accueil sur ces enfants et de leurs familles, et ce, en collaboration avec tous les acteurs concernés. Cette évaluation doit faire ressortir quel est l'impact de cette situation dans tous les domaines de la vie d'un enfant et de ses parents, conformément à la législation internationale en matière de droits de l'enfant et droits de l'Homme. Évaluer leur séjour en Belgique et évaluer l'impact d'un retour éventuel au pays d'origine. Il semble également nécessaire d'analyser pourquoi tant de familles disparaissent 'dans la nature', au lieu de solliciter une place dans le centre ouvert de retour. Une telle analyse est actuellement inexistante, alors que le gouvernement est pleinement engagé dans cette démarche.

La solution durable pour l'enfant et sa famille peut se trouver en Belgique ou dans le pays d'origine, si un retour volontaire a lieu. Si l'on opte pour la dernière solution, il est crucial de la rendre significative et durable à travers une préparation intensive. Cela peut être réalisé en resserrant les liens familiaux, en mettant en place des stages, des formations, en soutenant les projets, etc.

Selon le Commissaire aux droits de l'enfant, Bruno Vanobbergen : « Nous devons investir dans des perspectives d'avenir de qualité pour ces enfants. Nous devons réfléchir de manière crédible à leur réalisation. Ces enfants doivent avoir le temps et l'espace pour pouvoir y réfléchir eux-mêmes. Le contexte actuel ne le permet pas. »

Pour plus d'informations : Karen De Clercq 0498/59.82.19 karen.declercq@samenlevingsopbouw.be